

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2217

19 octobre 2010

# **SOMMAIRE**

421 S.A	Great German Stores B
Aerospace Defense Group Associates S.A.	GS International Infrastructure Partners II
	106408
Alia S.A	Hedelfingen S.à r.l
Bearstead Holding S.à r.l106399	HEPP III Luxembourg MBP S. à r.l106410
<b>Brookfield Real Estate Finance (Luxem-</b>	Hercules Investments S.à r.l106398
bourg) S.à r.l106370	Hercules Investments S.à r.l106410
Cafco International S.A106385	Holkin S.à r.l
Deconat S.à r.l106380	H.T.S.B., Handel-Transport und Schiffahrt
Deggendorf S.à r.l	Benelux A.G106411
De Pefferkär S.à r.l	
<b>Digro Gas Service106374</b>	Immobilière Building S.A
Duster Investments S.à r.l106377	Industrial Services s.àr.l106411
Ech 2 (HW, Frankfurt) S.à r.l106382	IREEF Lux HoldCo 1 S.à r.l
ECO Luxembourg S.à r.l106384	Island Capital S.à r.l106412
ECR Luxembourg S.à r.l	Island Capital S.à r.l106412
Edipresse International Sàrl106385	Ivry Investment S.à r.l
EI-LUX106379	Joliu S.A106413
Elsenfeld S.à r.l106382	Jovialis S.à r.l
Energie 5 Holding S.A	
Ernst & Young Services S.A106382	Kaalk Production S.à r.l106415
Euro Management Services S.A106398	
Fahrenheit S.à r.l106384	KLHS Holdings Ireland S.à r.l106416
Falco Investissement S.à r.l106386	Kohlhaas et Schanen S.à r.l106415
Femo Investments S.A106399	Kottla Holding S.à r.l 106415
Firouzeh S.A106400	Kottla Holding S.à r.l
Flexihome S.A	Libra Luxembourg S.à r.l
Fortis Commercial Finance106399	Merignac Investment S.à r.l106400
Fosca II106402	OQUENDO Management S.à r.l106416
Fragaria Holding S.à r.l106399	
Garage PIANARO s.à.r.l	DIRECTS106375
Gianfar S.à r.l	Vintage CW S.à r.l
Gianfar S.à r.l106402	Werner Luxembourg Holdings S.à r.l 106407
Great German Stores A106407	ZithaSenior S.A106409
Great German Stores B106407	



# Flexihome S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 62.081.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1 er septembre 2010

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 1 <sup>er</sup> septembre 2010 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer à la fonction d'administrateur-délégué:

Monsieur Frédéric COLLOT, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2015.

Luxembourg le 02 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010121521/17.

(100138155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

## Brookfield Real Estate Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.047.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth of July

Before Maître Joseph Elvinger notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

#### Appears

Brookfield Europe (Gibraltar) Limited, company having its registered office at 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, registered with the Register of Companies of Gibraltar under number 90265 (the «Sole Partner»);

in its capacity as a Sole Partner of Brookfield Real Estate Finance (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.047, incorporated by a deed of the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg on April 17, 2007, and its articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial») under number 1,387 dated 6 July 2007, page 66,569 (the «Company»), hereby takes the following written resolution in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Partner is represented at the meeting by Mr. Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

- The agenda of the meeting is the following:

## Agenda

- 1.- Implementation of a new composition of the Board of Managers;
- 2.- Amendment of Article 11 and cancellation of Article 13 of the Articles of Association of the Company in order to reflect the above change in the Board of Managers;
  - 3.- Appointment of the Managers of the Company.

#### First resolution:

The Sole Partner exercising the powers devolved to the general meeting of partners decides to implement a new composition of the Board of Managers of the Company by the cancellation of classes of managers (i.e. Class A and Class B).

# Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the Sole Partner decides to amend article eleven of the Articles of Association to be read as follows:



" **Art. 11.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Meetings of the board of managers are convened by at least one manager.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of board of managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held only in Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax, telegram or telex another manager as his or her proxy, such appointment being made in Luxembourg.

Any manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the board of managers.

Any manager, other than a manager who is physically present in the UK, may participate in any meeting of the Board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented, under the condition however that at least two managers are present at the meeting.

Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting, provided that no resolution will be effective if signed by a manager present in the UK. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In dealing with third parties, the board of managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this Article 11 shall be complied with.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers. The Company shall also be bound by the joint signatures or single signature -as the case may be -of any person(s) to whom such signatory power has been granted in accordance with the below, but only within the limits of such power.

The Board of Managers may appoint from among its members one or several general managers who may be granted the powers to bind the company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested with the board of managers.

The Board of Managers may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The decisions of the board of managers will be recorded in minutes and signed by the managers participating in the meeting of the board of managers. Any proxies will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed jointly by any two managers.

The board of managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg."

# Third resolution:

The Meeting resolves to acknowledge and accept the resignation of Mr Jeffrey Miles Blidner and Mr David John Collins as Managers of the Company. A copy of their resignation letter shall remain attached to the present minutes.

The Sole Partner resolves to appoint, with effect as of the day of the present resolutions and for an undetermined period the following persons as Managers of the Company:

(i) Mr Frank Lochan, born on 26 September 1940, in San Fernando, Canada, with professional address at Brookfield Place, 181 Bay Street, Suite 330, ON M5J 2T3, Toronto, Canada; and



(ii) Mr Gregory Morrison, born on 28 December 1957 in Toronto, Canada, with professional address at 7 Reid Street, 4 <sup>th</sup> Floor, HM 11, Hamilton, Bermuda.

The Sole Partner resolves to reappoint, with effect as of the day of the present resolutions and for an undetermined period the following persons as Managers of the Company:

- (i) Mr Bruno Bagnouls, born on 9 May 1971, in Nancy, France, with professional address at 5, rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg; and
- (ii) Mrs Anna Sofronyuk, born on 4 November 1978, in Saint-Petersbourg, Russia, with professional address at 5, rue Guillaume J. Kroll, L1882 Luxembourg.

As a consequence of the above appointment, the Company is now managed by a Board consisting of:

- (i) Mr Frank Lochan as Manager;
- (ii) Mr Gregory Morrison as Manager;
- (iii) Mr Bruno Bagnouls as Manager; and
- (iv) Mrs Anna Sofronyuk as Manager.

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.-EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

## Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le seize juillet.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

#### Apparaît:

Brookfield Europe (Gibraltar) Limited, dont le siège social se situe au 10/8 International Commercial Center, Casemates Square, Gilbraltar, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 90265 (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de Brookfield Real Estate Finance (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 128.047, constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 17 avril 2007 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial C sous le numéro 1,387 daté du 6 juillet 2007, page 66,569 (la «Société»), adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par M. Regis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

## Ordre du jour:

- 1.- Modification de la composition du Conseil de Gérance;
- 2.- Modification de l'article 11 et suppression de l'article 13 des Statuts de la Société afin de refléter les changements ci-dessus dans le Conseil de Gérance.
  - 3.- Nomination des Gérants de la Société.

# Première résolution:

L'Associé Unique exerçant les pouvoirs transmis à l'assemblée générale des associés décide de modifier la composition du Conseil de Gérance de la Société par la suppression des classes de gérants (c-à-d gérant de Classe A et gérant de Classe B).

#### Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article onze des Statuts, qui doit être lu comme suit:



« Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas être actionnaires. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par au moins un gérant.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement être tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions auront lieu aux adresses, jour et heure indiqués dans la convocation. Les réunions ne pourront avoir lieu qu'au Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par lettre, téléfax, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps spécifiés dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire, une telle nomination devant avoir lieu au Luxembourg.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

Tout gérant n'étant pas physiquement présent au Royaume-Uni, peut participer à la réunion du conseil de Gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, à condition toutefois qu'au moins deux gérants soient présents à la réunion.

Les résolutions prises de manière circulaire signées par l'ensemble des gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue, à condition toutefois qu'aucune résolution ne produise des effets si elle est signée par un gérant présent au Royaume-Uni. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg

Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'Assemblée Générale des Associés sont de la compétence du gérant, on en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de Gérance.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique, ou par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance. La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle -selon le cas -de toute personne(s) ayant reçu un tel pouvoir de signature conformément aux précédentes, mais uniquement dans les limites dudit pouvoir.

Le Conseil de Gérance peut élire parmi ses membres un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut sous déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en existe une), la durée du mandat ainsi que toute autre condition du mandat.

Les délibérations du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux et signés par les gérants participants aux réunions du Conseil de Gérance. Toutes procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par la signature conjointe de deux gérants.

Le Conseil de Gérance peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs désigner des mandataires spéciaux pour des transactions déterminées et révoquer de tels mandataires à tout moment.

La Société sera gérée à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront, en général, posés à ou à partir de Luxembourg.»

#### Troisième résolution:

L'Assemblée reconnaît et décide d'accepter la démission de M. Danesh Varma, de M. David John Collins et de M. Jeffrey Miles Blidner en tant que gérants de la Société. Une copie de leurs lettres de démission est attachée aux présentes minutes.



L'Associé Unique décide de nommer, avec effet au jour des présentes résolutions et pour une période indéterminée les personnes suivantes, en tant que gérants de la Société:

- (i) M. Frank Lochan, né le 26 septembre 1940, à San Fernando, Canada, avec adresse professionnelle à Brookfield Place, 181 Bay Street, Suite 330, ON M5J 2T3, Toronto, Canada; et
- (ii) M. Gregory Morrison, né le 28 décembre 1957, à Toronto, Canada, avec adresse professionnelle au 7 Reid Street, 4 <sup>th</sup> Floor, HM 11, Hamilton, Bermuda.

L'Associé Unique décide de renommer, avec effet au jour des présentes résolutions et pour une période indéterminée les personnes suivantes, en tant que gérants de la Société:

- (i) M. Bruno Bagnouls, né le 9 mai 1971, à Nancy, France, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et
- (ii) Mlle Anna Sofronyuk, née le 4 novembre 1978, à Saint-Petersbourg, Russie, avec une adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Par conséquent des nominations ci-dessus, la Société est maintenant dirigée par le Conseil suivant:

- (v) M. Frank Lochan Gérant;
- (vi) M. Gregory Morrison Gérant;
- (vii) M. Bruno Bagnouls Gérant; et
- (viii) Mlle Anna Sofronyuk Gérant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille quatre cents (1.400.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32203. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010121456/232.

(100137981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

## Digro Gas Service, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-7480 Tuntange, 1, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 148.337.

## **SCHLIESSUNG EINER NIEDERLASSUNG**

Beschluss vom 01.09.2010

Wir, die Gesellschafter der Digro Gas- Service GdbR, mit Sitz in der Pellingerstr. 71a 54294 Trier, beschliessen, dass die Niederlassung in der 1 Rue de Luxembourg, 7480 Tuntange zum 08. September 2010 geschlossen und beendet wird. Die Unterlagen und Bilanzen werden am Sitz der Gesellschaft aufbewahrt.

Guido Groetzner / Joachim Dimmig- Wolffs

Référence de publication: 2010121493/13.

(100137849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

# De Pefferkär S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3340 Huncherange, 49, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121494/10.

(100137698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.



## Deggendorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo. R.C.S. Luxembourg B 129.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121492/11.

(100138124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

## SUID, SYNDICAT UNIFIE DES IMPOTS DIRECTS, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg, R.C.S. Luxembourg F 8.462.

# **STATUTS**

Entre les soussignés et tous ceux qui seront ultérieurement admis, il est créé une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

# I. Dénomination, Siège, Objet

- Art. 1er. L'association est dénommée SUID, SYNDICAT UNIFIE DES IMPOTS DIRECTS, Association sans but lucratif.
- **Art. 2.** Le siège de l'association est établi à Luxembourg. La durée de l'association est illimitée. L'année sociale de l'association correspond à l'année civile.
- Art. 3. L'association a pour objet la sauvegarde et la défense des intérêts professionnels et matériels de ses membres ainsi que l'assurance de la représentation professionnelle du personnel de l'Administration des contributions directes. L'association est neutre en matière politique, religieuse et idéologique. L'association peut, en vue de la réalisation de son objet, s'associer ou s'affilier à toute organisation nationale ou internationale. D'une manière générale, l'association peut accomplir tous les actes qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet social.

## II. Membres: Affiliation, Démission, Exclusion

- **Art. 4.** L'association se compose de membres effectifs et de membres honoraires. Le nombre des membres effectifs ne peut être inférieur à trois (3).
- Art. 5. Est admissible comme membre effectif de l'association toute personne appartenant à l'une des différentes carrières telles que définies par la loi modifiée du 22 juin 1963, relevant du personnel de l'Administration des contributions directes et ayant la qualité de fonctionnaire, de fonctionnaire stagiaire, d'employé ou de retraité. La qualité de membre est obtenue moyennant une demande d'adhésion adressée au Conseil d'administration.
- **Art. 6.** Le titre de membre honoraire peut être conféré par le Conseil d'administration aux fonctionnaires et employés ayant quitté l'Administration des contributions directes et aux personnes ayant rendu des services exceptionnels à l'association. Les membres honoraires ne disposent pas du droit de vote lors des assemblées générales de l'association.
- Art. 7. La révocation telle que prévue par l'article 40 points d) et e) du statut général des fonctionnaires ainsi que la démission volontaire présentée par écrit au Président de l'association ainsi que le changement d'administration entraîne d'office la perte de la qualité de membre effectif ou honoraire. Est réputé démissionnaire d'office le membre qui à la fin de l'exercice n'a pas versé la cotisation due ou qui ne se conforme pas dans un délai d'un mois à une sommation de paiement qui lui est adressée à ces fins.
- Art. 8. Par l'adhésion aux présents statuts chaque membre s'engage à respecter les statuts ainsi que les règlements internes de l'association. Il s'abstient de tout acte qui pourrait être préjudiciable à l'objet social de l'association et tout acte qui serait de nature à porter atteinte à la considération et à l'honneur des membres de l'association. Tout non-respect de la présente disposition pourra entraîner la suspension provisoire du membre par le Conseil d'administration. En cas de suspension provisoire du membre, la prochaine Assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées devra statuer sur l'exclusion du membre suspendu.

Les membres exclus ou démissionnaires n'ont aucun droit au patrimoine de l'association et ne peuvent pas réclamer le remboursement des cotisations payées.

#### III. Cotisations

Art. 9. La cotisation annuelle est fixée chaque année par l'Assemblée générale de même que le mode de perception. La cotisation annuelle ne pourra pas dépasser cinquante (50) Euros par membre.



#### IV. Administration de l'association

- Art. 10. L'activité de l'association s'exerce à travers ses organes qui sont:
- a) L'Assemblée générale des membres
- b) Le Conseil d'administration
- c) Le Bureau exécutif
- d) La Commission de révision des comptes

#### Assemblée générale

- **Art. 11.** L'Assemblée générale des membres comprend l'ensemble des membres effectifs et honoraires de l'association. Elle est souveraine dans ses décisions.
  - Art. 12. Une délibération de l'Assemblée générale est nécessaire pour:
- a) Approuver les rapports de gestion et d'activité, le compte des recettes et dépenses de l'année écoulée ainsi que le budget de l'exercice suivant
  - b) Donner décharge au Conseil d'administration
  - c) Elire les trois (3) membres de la Commission de révision des comptes
  - d) Fixer la cotisation annuelle
  - e) Modifier les statuts et dissoudre l'association
  - f) Affilier l'association à une organisation tel que prévu à l'art. 3
  - g) Élire et révoquer le Conseil d'administration
  - h) Statuer sur l'exclusion d'un membre effectif ou honoraire
- Art. 13. Le Conseil d'administration convoque l'Assemblée générale par courrier simple ou par courrier électronique avec un préavis de quinze jours. La convocation devra contenir l'ordre du jour arrêté par le Conseil d'administration. L'Assemblée générale peut être convoquée chaque fois que l'intérêt de l'association le requiert. L'Assemblée générale doit être convoquée lorsqu'un cinquième des membres effectifs en fait la demande adressée au Président de l'association. Dans ce dernier cas l'Assemblée générale doit être convoquée au plus tard dans le délai d'un mois.

Il ne peut être pris de décision ou de résolution que sur les sujets figurant à l'ordre du jour arrêté préalablement par le Conseil d'administration, à moins que la majorité des membres présents ou représentés n'en décide autrement.

- **Art. 14.** Toute proposition, signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle des membres, doit être mise à l'ordre du jour par l'assemblée. Elle doit être soumise au Conseil d'administration au moins huit (8) jours avant la date fixée pour L'Assemblée générale.
- **Art 15.** Les décisions de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal, conservé par le secrétaire de l'association au siège social où tous les membres et les tiers peuvent en prendre connaissance.

# Conseil d'administration

- Art. 16. L'association est administrée par un Conseil d'administration qui se compose de trois (3) membres au moins et de vingt-et-un (21) membres au maximum. Chaque carrière représentée, telle que définie par la loi modifiée du 22 juin 1963, a droit à au moins un (1) membre au Conseil d'administration. Les membres veilleront à ce qu'aucune carrière ne soit représentée de façon majoritaire au sein du Conseil d'administration. En cas de vacance du poste dans une carrière, ce poste peut être occupé par un candidat d'une autre carrière. Les membres du Conseil d'administration sont élus à la majorité simple pour une durée de trois (3) ans par l'Assemblée générale.
- **Art. 17.** Le Conseil d'administration se réunit sur convocation du Bureau exécutif ou de trois (3) administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente. Aucun administrateur ne peut se faire représenter. Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité simple des membres présents.
- **Art. 18.** Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour assurer la gestion journalière de l'association. En général, le Conseil d'administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes nécessaires à la réalisation de l'objet social.

# Bureau exécutif

- **Art. 19.** Au sein du Conseil d'administration il est procédé immédiatement dans sa première réunion suivant l'assemblée générale ordinaire par vote secret à l'élection, pour un terme de trois (3) ans, d'un Président, d'un Vice-président, d'un Secrétaire, d'un Trésorier et d'un Secrétaire-adjoint qui forment le Bureau exécutif. De l'accord du Conseil d'administration, le Bureau exécutif peut s'adjoindre deux (2) membres parmi les membres du Conseil d'administration.
- Le Bureau exécutif assure la gestion des activités de l'association, exécute les décisions prises par le Conseil d'administration et représente l'association auprès de l'autorité administrative et du public.
  - A l'égard des tiers, l'association est valablement engagée par la signature de deux membres du Bureau exécutif.



Art. 20. Si un membre de l'association est suspendu par le Conseil d'administration et que ce membre fait partie de cet organisme, le membre ainsi suspendu ne pourra pas siéger au Conseil d'administration aussi longtemps que la prochaine assemblée générale n'aura statué sur sa suspension ou sa révocation.

## Commission de révision des comptes

**Art. 21.** Une Commission de révision des comptes de trois (3) membres de carrières différentes, faisant également fonction de commission électorale, est instituée au sein de l'association.

Les membres de la Commission de révision sont élus annuellement par l'Assemblée générale parmi les membres qui ne font pas partie du Conseil d'administration.

La Commission de révision des comptes est notamment chargée de contrôler la gestion de l'avoir de l'association ainsi que les opérations de la trésorerie et de comptabilité. Son rapport annuel est soumis aux délibérations de l'Assemblée générale suite à la présentation des comptes et du bilan par le trésorier.

L'Assemblée générale aura cependant le pouvoir de charger un tiers qui n'est pas membre de l'association de la vérification des comptes.

#### V. Divers

Art. 22. La dissolution de l'association se fera dans les formes et les conditions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Le patrimoine de l'association sera, après apurement du passif, affecté à une association ou à un syndicat poursuivant un but identique.

**Art. 23.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif sont d'application.

Les membres fondateurs:

Monsieur CHRISNACH Aloyse 7,an den Lamiden L- 33S6 NOERTZANGE

Madame CRESTANI Nadia 54, avenue de la Gare L - 4130 ESCH/ALZETTE

Monsieur FABER Christian 6, rue des Pépinières L - 6645 WASSERBILLIG

Madame FELGEN Maryse 4, Om Hiewel L - 5407 BOUS

Madame GILS Nadine 1, rue Mathendahl L - 4520 NIEDERKORM

Madame HARPES Claudine 61, rue Ernest Beres L -1232 HOWALD

Monsieur HOFFMANN Joseph 68A, Cité Emile Mayrisch L - 3855 SCHIFFLANGE

Monsieur HOFFMANN Pierre 29, Montée des Aulnes L - 6611 WASSERBILLIG

Madame JUNCKER Maggy 18, rue de l'Ecole L- 3233 BETTEMBOURG

Monsieur MOOS Alain 74, rue Pierre Neiertz L - 4634 OBERKORN

Monsieur MULLER Fernand 34, rue Nic. Emeringer L - 6942 NIEDERANVEN

Monsieur NAU Franz 8, rue Dr Schumacher L - 5654 MONDORF-LES-BAINS

Monsieur RUPPERT Bernard 18. Batzent L-85S1 NOERDANGE

Monsieur SCHANCK Laurent 96, Cité G.-D. Jean L - 7233 BERELDANGE

Madame SCHANNES Josée 3, Enneschtgaass L- 6230 BECH

Monsieur SCHROEDER Guy 16, rue Guillaume Serrig L - 4916 BASCHARAGE

Monsieur STEPHANY Claude 36, rue Pierre Hentges L - 3726 LUXEMBOURG

Monsieur WEALER Claude 15. rue Pasteur L - 3543 DUDELANGE

Madame ZENNER Alexa 39, rue de la Montée L-4981 RECKANGE/MESS

Luxembourg, le 19 mai 2010

Signatures.

Référence de publication: 2010121695/139.

(100137825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

# Duster Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.481.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121498/10.

(100137873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.



## Ivry Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 136.324.

In the year two thousand ten, on the twenty-fifth day of August.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"BAOBAB HOLDINGS S.à r.l., a company established and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and company register under number B 124.020, having its registered office at 9A, Boulevard du prince Henri, L-1724 Luxembourg, (the "Shareholder");

here represented by Ms. Isabelle BRESSAN, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 25 August 2010.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole Shareholder of "Ivry Investment S.à r.I.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 136.324, incorporated by a notarial deed on 6 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 676 on 19 March 2008 (the "Company"). The Articles of Incorporation of the Company have never been amended.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholder RESOLVES to proceed to the immediate dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The Shareholder RESOLVES to appoint the company:

"STATE STREET SERVICES (Luxembourg) S.A." with registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 88.409),

as sole liquidator of the Company:

#### Third resolution

The Shareholder RESOLVES to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
  - The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxy holder.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the Luxembourg Company Act.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:



«BAOBAB HOLDINGS S.à r.l.», une société régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, (l'"Associé ");

ici représentée par Madame Isabelle BRESSAN, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 août 2010.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Ivry Investment S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.324, constituée suivant un acte notarié en date du 6 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 676 du 19 mars 2008 (la "Société"). Les statuts n'ont jamais été modifiés.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé DÉCIDE de procéder à la dissolution immédiate de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

## Seconde résolution

L'Associé DÉCIDE de nommer la société:

«STATE STREET SERVICES (Luxembourg) S.A.», avec siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 88.409),

comme seul liquidateur de la Société

#### Troisième résolution

L'Associé DÉCIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
  - le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfices nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. BRESSAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 août 2010. Relation: EAC/2010/10381. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010121567/98.

(100138083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

#### EI-LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich. R.C.S. Luxembourg B 143.086.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Mandataire

Référence de publication: 2010121506/10.

(100137859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

#### Deconat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 18, rue Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 155.322.

#### **STATUTS**

L'an deux mille dix, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARII

Madame Nathalie DEGRAND-GILS, gérante de société, née à Luxembourg, le 12 juin 1974, demeurant à L-9455 Fouhren, 27, Walsduerferwee.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

# Titre I er . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

- **Art. 1** er. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "DECONAT S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- **Art. 2.** La Société a pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales, et notamment le commerce en général de tout article de décoration pour l'intérieur et l'extérieur.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

- Art. 3. La durée de la Société est illimitée.
- Art. 4. Le siège social est établi à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

## Titre II. - Capital social - Parts sociales

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

#### Titre III. - Administration et Gérance

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.



- Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
  - Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 15.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

## Titre IV. - Dissolution - Liquidation

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

# Titre V. - Dispositions générales

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

# Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

#### Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique Madame Nathalie DEGRAND-GILS, préqualifiée, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

## Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal, la comparante déclare être le bénéficiaire réel des fonds faisant l'objet des présentes et déclare en plus que lesdits fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

# Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, la comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:



- 1. Le siège social est établi à L-7520 Mersch, 18, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
- 2. Madame Nathalie DEGRAND-GILS, gérante de société, née à Luxembourg, le 12 juin 1974, demeurant à L-9455 Fouhren, 27, Walsduerferwee, est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée.
- 3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle de la gérante.

#### Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DEGRAND-GILS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 août 2010. LAC/2010/37547. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121495/120.

(100138048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

# Ech 2 (HW, Frankfurt) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.575,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.509.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 26 août 2010.

Référence de publication: 2010121499/11.

(100137756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

## Elsenfeld S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121500/11.

(100138125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

# Ernst & Young Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall. R.C.S. Luxembourg B 69.847.

L'an deux mille dix, le vingt-deux juillet.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ERNST & YOUNG Services, ayant son siège social à 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 69.847, constituée suivant acte reçu le 14 mai 1999, par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bacharage, publié au Mémorial C numéro 568 du 23 juillet 1999, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 6 décembre 2000, par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Hesperange, publié au Mémorial C numéro 606 du 7 août 2001, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 10 décembre 2001, par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 102 du 18 janvier 2002 (ci-après «la Société»).



L'assemblée est présidée par Monsieur John Hames, demeurant professionnellement à 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Le président désigne comme secrétaire Madame Cornelia Mettlen, demeurant professionnellement à 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur John Hames, demeurant professionnellement à 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

- I.- Le président prie le notaire d'acter que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée par le Président, le Secrétaire, le Scrutateur et le notaire instrumentant, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II.- Il appert de cette liste de présence que mille (1.000) actions représentant 100% du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.
  - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour

1. Modification de l'article 4 des statuts de la société, afin de lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'exécution à titre indépendant de toutes prestations de services dans le domaine de la gestion, administrative, financière et comptable et du contrôle interne, y inclues les activités réservées aux experts comptables mais à l'exclusion des activités réservées aux réviseurs d'entreprises. En outre, la société a pour objet toutes les activités liées directement ou indirectement à la prestation de services dans le domaine de la formation en général et de la formation professionnelle continue en particulier.

La société aura également pour objet le conseil dans l'évaluation, la conception, le développement, la sélection, la mise en oeuvre et le suivi de solutions dans les domaines de l'organisation de la fonction formation, de la stratégie de formation, de la gestion des compétences, de l'identification des besoins de formation, des programmes de formation, des centres de ressources en formation et universités d'entreprises, de l'animation de formations, de l'autoformation, de l'accompagnement de la formation et du retour sur investissement en formation.

Elle pourra exercer toutes activités qui sont estimées utiles à l'accomplissement de son objet.

La société pourra exercer son activité tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra s'intéresser par voie de financement, de participation ou de toute autre nature à toute entreprise, tant luxembourgeoise qu'étrangère ayant une activité similaire ou connexe à celle de la société».

2. Divers

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

#### Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La société a pour objet l'exécution à titre indépendant de toutes prestations de services dans le domaine de la gestion, administrative, financière et comptable et du contrôle interne, y inclues les activités réservées aux experts comptables mais à l'exclusion des activités réservées aux réviseurs d'entreprises. En outre, la société a pour objet toutes les activités liées directement ou indirectement à la prestation de services dans le domaine de la formation en général et de la formation professionnelle continue en particulier.

La société aura également pour objet le conseil dans l'évaluation, la conception, le développement, la sélection, la mise en oeuvre et le suivi de solutions dans les domaines de l'organisation de la fonction formation, de la stratégie de formation, de la gestion des compétences, de l'identification des besoins de formation, des programmes de formation, des centres de ressources en formation et universités d'entreprises, de l'animation de formations, de l'autoformation, de l'accompagnement de la formation et du retour sur investissement en formation.

Elle pourra exercer toutes activités qui sont estimées utiles à l'accomplissement de son objet.

La société pourra exercer son activité tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra s'intéresser par voie de financement, de participation ou de toute autre nature à toute entreprise, tant luxembourgeoise qu'étrangère ayant une activité similaire ou connexe à celle de la société».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.200.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. HAMES, C. METTLEN et H. HELLINCKX.



Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33540. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

-POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1 <sup>er</sup> septembre 2010.

Référence de publication: 2010121509/74.

(100138332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

# ECO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 118.562.

# **RECTIFICATIF**

Suite à une erreur matérielle survenue dans la publication datée du 1 <sup>er</sup> septembre 2009, et déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 1 <sup>er</sup> septembre 2009, sous la référence L090137088, le siège social de la société se trouve au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121503/14.

(100138007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

## Fahrenheit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4086 Esch-sur-Alzette, 37-41, rue Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 68.178.

## DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

## A COMPARU:

Monsieur Mariano PATANE, agent de commerce, demeurant à I-64026 Roseto Degli Abruzzi, 30 Via le Quote.

Lequel comparant a exposé au notaire soussigné et l'a prié d'acter:

- que la société à responsabilité limitée «FAHRENHEIT S.àr.l», avec siège social à L-4086 Esch-sur-Alzette, 37-41 rue Pierre Dupong, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 15 janvier 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 251, du 10 avril 1999;
- que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 198 en date du 5 février 2002;
- que le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (EUR 12.500.-) représenté par CINQ CENTS PARTS SOCIALES (500) de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25.-) chacune;
- Monsieur Mariano PATANE, prénommé, est associé unique et propriétaire des CINQ CENTS PARTS SOCIALES (500) de la prédite société;
  - que l'activité commerciale de la société a cessé à compter de ce jour;
  - qu'il décide la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour;
- que Monsieur Mariano PATANE, prénommé, est investi de tout l'actif et qu'il règlera tout le passif de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme liquidée;
  - que décharge pleine et entière est accordée au gérant pour l'exécution de son mandat;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à Esch-sur-Alzette, 13 rue Bolivar .
  - Les frais et honoraires des présentes sont évalués à HUIT CENTS EUROS (EUR 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: PATANE; Biel A.



Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 août 2010. Relation: EAC/ 2010/ 10295. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 septembre 2010. Référence de publication: 2010121515/40.

(100138162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

# ECR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 118.580.

# **RECTIFICATIF**

Suite à une erreur matérielle survenue dans la publication datée du 1 <sup>er</sup> septembre 2009, et déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 1 <sup>er</sup> septembre 2009, sous la référence L090137087, le siège social de la société se trouve au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121504/14.

(100138008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

#### Edipresse International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 17.655.512,08.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 63.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2010.

Référence de publication: 2010121505/11.

(100137755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

## Energie 5 Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 53.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENERGIE 5 HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010121507/11.

(100138236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

# Cafco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 20.903.

Extrait procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 14 mai 2010

(...)

"L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Louis Lucas, domicilié à 1180 Bruxelles, Rue Beeckman 88, en tant qu'administrateur de la société, en date du 14 mai 2010.

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Madame Rita Dierickx, domiciliée à 2235 Hulshout, Bruggeneindse Heivelden 7 pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013, statuant sur les comptes de l'exercice 2012. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix."



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 14 mai 2010. Karin DUBOIS *Mandataire* 

Référence de publication: 2010121814/18.

(100137241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

## Falco Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 155.336.

# **STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the third day of September.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### There appeared:

Mr. Alain Zaquin, born on August 10, 1956, in Algiers (Algeria), bearer of passport number 04TK475794, issued by the Préfecture de Police de Paris on March 25, 2004, residing at No. 1, Hans Place, London SW1X 0EU, United Kingdom.

duly represented by M. Jean-Cédric Charles, licencié en droit, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 2 <sup>nd</sup> , 2010 in London.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which he wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

## A. Name - Duration - Purpose - Registered office

- **Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Falco Investissement S.à r.l." (the "Company").
- **Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

# Art. 3. Purpose.

- 3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.
  - 3.2 The Company may further:
- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and
- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.
- 3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:
- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law:
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.



## Art. 4. Registered office.

- 4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.
- 4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

#### B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares

## Art. 5. Share capital.

- 5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1).
- 5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

#### Art. 6. Shares.

- 6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.
- 6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.
- 6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.
- 6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.
- 6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.
  - 6.6 The Company's shares are in registered form.

## Art. 7. Register of shareholders.

- 7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.
- 7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

#### Art. 8. Ownership and transfer of shares.

- 8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.
- 8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.
- 8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.
- 8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.
- 8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.



# C. General meeting of shareholders

## Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

- 9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.
- 9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".
- 9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.
- 9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

#### Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

- 10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.
- 10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.
- 10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.
- 10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

# Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - vote by resolution in writing.

- 11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.
  - 11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.
  - 11.3 Quorum and vote
  - 11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.
- 11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.
- 11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.
- 11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.
- 11.6 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.
- **Art. 12. Amendment of the Articles of Association.** Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.



## Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

- 13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.
  - 13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.
- 13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

#### D. Management

#### Art. 14. Powers of the Board of Managers.

- 14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".
- 14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).
- 14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.
- 14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.
- **Art. 15. Composition of the Board of Managers.** The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

#### Art. 16. Election and removal of managers and term of the office.

- 16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their class, their remuneration and term of their office.
- 16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.
- 16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

## Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

- 17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.
- 17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

## Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 Quorum.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3 Vote.

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.



- 18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.
- 18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.
- 18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.
- 18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

#### Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

- 19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.
  - 19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.
- 19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.
- **Art. 20. Dealings with third parties.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two (2) managers or, as the case may be, by the signature of the sole manager, or by the sole signature or the joint signatures of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

#### E. Supervision

# Art. 21. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

- 21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.
- 21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, appoint them and fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.
- 21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.
- 21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.
- 21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.
- 21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.
- 21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises agréés, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.



# F. Financial year - Profits - Interim dividends

**Art. 22. Financial year.** The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

#### Art. 23. Profits.

- 23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.
- 23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.
- 23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.
- 23.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

#### Art. 24. Interim dividends - Share premium.

- 24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.
- 24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

#### G. Liquidation

**Art. 25. Liquidation.** In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

## H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

#### Transitional provisions

- 1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on December 31, 2010.
  - 2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

## Subscription and Payment

The subscriber has subscribed the shares to be issued as follows:

M. Alain Zaquin, aforementioned, paid twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) in subscription for twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

## Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

#### Resolutions of the sole shareholder

The incorporating sole shareholder, representing the Company's entire share capital, has immediately passed the following resolutions:

- 1. The number of members of the board of managers is fixed at three (3).
- 2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company for an unlimited period:



- Ms. Laurence Mostade, born on 12 September 1974 in Bastogne (Belgium), with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- Ms. Ariane Vigneron, born on 15 October 1977 in Vielsam (Belgium), with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; and
- M. Serge Lefort, born on 23 May 1966 in Messancy (Belgium), with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
  - 3. The address of the Company's registered office is set at 412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le trois septembre.

Par-devant le soussigné Maître Martine Schaeffer, notaire de droit civil de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu

Monsieur Alain Zaquin, né le 10 août 1956 à Alger (Algérie), titulaire du passeport numéro 04TK475795, émis par la Préfecture de police de Paris 07 le 25 mars 2004, résidant au 1 Hans Place, Londres SW1X 0EU, Royaume-Uni,

dûment représenté par Monsieur Jean-Cédric Charles, licencié en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 septembre 2010 à Londres.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

## A. Nom - Durée - Objet - Siège social

- **Art. 1** er . **Nom.** Il existe entre le propriétaire actuel des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Falco Investissement S.à r.l." (la "Société").
- **Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

## Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

#### 3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et
- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.
- 3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:



- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;
- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et
- agir comme associé/associé responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

#### Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi en la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.
- 4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et transfert des parts sociales

## Art. 5. Capital social.

- 5.1 La Société a un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.
- 5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### Art. 6. Parts sociales.

- 6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.
- 6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.
- 6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.
- 6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.
- 6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.
  - 6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

# Art. 7. Registre des associés.

- 7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.
- 7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

# Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.

- 8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.
- 8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.
- 8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.
- 8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.



8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

## C. Assemblée générale des associés

## Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

- 9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.
- 9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'associe unique".
- 9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.
- 9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

# Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

- 10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue aux lieu et date précisés dans l'avis de convocation.
- 10.2 Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.
- 10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.
- 10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

#### Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - Vote par résolution écrite.

- 11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.
  - 11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.
  - 11.3 Quorum et vote
  - 11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
- 11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.
- 11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.
- 11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.
- 11.6 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.



Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

## Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

- 13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.
  - 13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.
- 13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

#### D. Gestion

## Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au "gérant unique".
- 14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.
- 14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.
- 14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.
- Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

#### Art. 16. Election et révocation des gérants et terme du mandat.

- 16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur catégorie, leurs émoluments et la durée de leur mandat.
- 16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.
- 16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

#### Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

- 17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de tout membre au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.
- 17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

# Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

#### 18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3 Vote



Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

- 18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.
- 18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.
- 18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.
- 18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

#### Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

- 19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.
  - 19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.
- 19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.
- Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par les signatures conjointes de deux gérants ou le cas échéant, par la signature du gérant unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

## E. Surveillance de la Société

## Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

- 21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.
- 21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.
- 21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.
- 21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.
- 21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.
- 21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.
- 21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes



annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises agréés, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

# F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

#### Art. 23. Bénéfices.

- 23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.
- 23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.
- 23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets de la Société sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

#### Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

- 24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.
- 24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

## G. Liquidation

**Art. 25. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

#### H. Loi applicable

**Art. 26. Loi applicable.** Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

## Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre 2010.
  - 2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

#### Souscription et Paiement

Toutes les parts sociales de la Société ont été souscrites par Monsieur Alain Zaquin pour douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

#### Résolutions de l'associé unique

L'associé constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a immédiatement procédé à l'adoption des résolutions suivantes:



- 1. Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à trois (3).
- 2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société pour une période indéterminée:
- Madame Laurence Mostade, née le 12 septembre 1974 à Bastogne (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L2086 Luxembourg;
- Madame Ariane Vigneron, née le 15 octobre 1977 à Vielsam (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; et
- Monsieur Serge Lefort, né le 23 mai 1966 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
  - 3. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 412, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-C. Charles et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 septembre 2010. LAC/2010/39048. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121511/672.

(100138328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

## Euro Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 34.766.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 8 septembre 2010

- 1. Monsieur Jean-Marc DELMOTTE a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 2. Le nombre des administrateurs a été diminué de 14 (quatorze) à 13 (treize).

Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010121510/14.

(100137938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

# Hercules Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.558.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 20 août 2010

- 1. Madame Jo-Ann T. LAWLER a démissionné de son mandat de gérante de type A.
- 2. Monsieur Donald Edward MEYER, administrateur de sociétés, né dans le Kentucky, Etats-Unis d'Amérique, le 18 août 1968, demeurant à 3616 Lincoln Avenue, Covington, Kentucky 41015, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé comme gérant de type A pour une durée indéterminée,

Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hercules Investments s.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010121545/16.

(100138286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.



## Fortis Commercial Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 107.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fortis Commercial Finance Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010121512/11.

(100137843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

# Fragaria Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121513/11.

(100137757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

## Femo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.407.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010121516/12.

(100138232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

# Bearstead Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.448.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la société Bearstead Holding S.à r.l. tenues en date du 24 août 2010 que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant A à compter du 1 er septembre 2010 pour une durée indéterminée:

Monsieur Franciscus Willem Joséphine Johannes Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, et ayant pour adresse le 46A J.F Kennedy, 1855 Luxembourg, à Luxembourg.

2. Démission du Gérant A suivant à compter du 1 er septembre 2010:

Manacor (Luxembourg) S.A. ayant pour adresse le 46A J.F Kennedy, 1855 Luxembourg, à Luxembourg, et immatriculé sous le numéro B9098 auprès du RCS du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mutua (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2010121922/20.

(100137835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.



## Firouzeh S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 71.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121520/10.

(100137723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

## Merignac Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.323.

In the year two thousand ten, on the twenty-fifth day of August.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"BAOBAB HOLDINGS S.à r.l., a company established and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and company register under number B 124.020, having its registered office at 9A, Boulevard du prince Henri, L-1724 Luxembourg, (the "Shareholder");

here represented by Ms. Isabelle BRESSAN, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 25 August 2010

Said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole Shareholder of "Merignac Investment S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 136.323, incorporated by a notarial deed on 6 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 676 on 19 March 2008 (the "Company"). The Articles of Incorporation of the Company have never been amended.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholder RESOLVES to proceed to the immediate dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The Shareholder RESOLVES to appoint the company:

"STATE STREET SERVICES (Luxembourg) S.A." with registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 88.409),

as sole liquidator of the Company:

#### Third resolution

The Shareholder RESOLVES to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
  - The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxy holder.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empovered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the Luxembourg Company Act.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.



The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

«BAOBAB HOLDINGS S.à r.l.», une société régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, (l'"Associé ");

ici représentée par Madame Isabelle BRESSAN, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 août 2010.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Merignac Investment S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9A, Boulevard du Prince Henri, L1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.323, constituée suivant un acte notarié en date du 6 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 676 du 19 mars 2008 (la "Société"). Les statuts n'ont jamais été modifiés.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé DÉCIDE de procéder à la dissolution immédiate de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

#### Seconde résolution

L'Associé DÉCIDE de nommer la société:

«STATE STREET SERVICES (Luxembourg) S.A.», avec siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 88.409),

comme seul liquidateur de la Société

#### Troisième résolution

L'Associé DÉCIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
  - le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfices nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. BRESSAN, J.J. WAGNER.



Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 août 2010. Relation: EAC/2010/10384. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010121611/98.

(100138161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

#### Fosca II, Société en Commandite par Actions.

## Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 153.027.

Le siège social de l'actionnaire-gérant-commandité FOSCA II Manager S.à r.l. a changé et se trouve à présent au : 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010121523/12.

(100138009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

# Garage PIANARO s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 19, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 12.587.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010121524/9.

(100138263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

## Gianfar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 69.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.965.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121527/11.

(100137758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

# Vintage CW S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 588.906,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.751.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

#### THERE APPEARED,

for an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of Vintage CW S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.751, incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on August 4, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1769 dated September 12, 2009 (the "Company"), the articles of association of which have been last amended pursuant a notarial deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated October 28, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2351, p.112805, dated December 2, 2009:

1) Investindustrial IV L.P., a limited partnership having its registered office at 1, Duchess Street, London W1W 6AN, United Kingdom, registered with the Register of Commerce and Companies of London under number LP 12543, represented by its general partner BI-Invest GP Limited, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St



Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission Companies Registry under number 99032 ("Investindustrial IV"),

hereby duly represented by Virginie Boussard, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2) BI-Invest Compartment Fund, SICAV-SIF, S.C.A., a Luxembourg multi-compartment investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable-SICAV) organised as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) in the form of a corporate partnership limited by shares, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.312 (the "Fund"), represented by BI-Invest Compartment S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.120, acting in its capacity of managing general partner (associé gérant commandité) of the Fund acting for and on behalf of Compartment A- Private Equity of the Fund ("BI-Invest Compartment Fund SICAV-SIF"),

hereby duly represented by Virginie Boussard, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on May 21, 2010;

3) BI-Invest Ventures Limited, a company having its registered office at La Motte Chambers, St Helier, Jersey JE1 1PB, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission Companies Registry under number 99593 ("BI-Invest Ventures"),

hereby duly represented by Virginie Boussard, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Jersey on May 25, 2010;

4) Upper Brook Street Investments II L.L.P., an English limited liability partnership, having its registered office at 1, Duchess Street, London, W1W 6AN, United Kingdom, registered in England under number OC 333597 ("UBSI II"),

hereby duly represented by Virginie Boussard, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Jersey on May 24, 2010;

5) Palace Court Investment Holdings Limited, a company organised and existing under the laws of Jersey, having its registered office at EFG Nominees Limited PO Box 641 No. 1 Seaton Place St Helier Jersey JE4 8YJ, registered with the Jersey Financial Services Commission Companies Registry under number 105056 ("PCIH"),

hereby duly represented by Virginie Boussard, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Jersey on May 24, 2010; and

6) Eaton Square Investment Holdings Limited, a company organised and existing under the laws of Jersey, having its registered office at EFG Nominees Limited PO Box 641 No. 1 Seaton Place St Helier Jersey JE4 8YJ, registered with the Jersey Financial Services Commission Companies Registry under number 105258 ("ESIH"),

hereby duly represented by Virginie Boussard, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Jersey on May 24, 2010.

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- I. The agenda of the Meeting was as follows:
- 1. Waiver of the convening notices;
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 39,906.00, so as to bring the share capital of the Company from its previous amount of EUR 549,000.00 to EUR 588,906.00, by way of the creation and issuance of 399,060 new shares, having a par value of ten eurocents (EUR 0.10) each;
  - 3. Subscription for and payment of the share capital increase set out in item 2. above;
  - 4. Amendment of article 5.1 of the Company's articles of association in order to reflect the foregoing resolutions; and
- 5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.
- II. That Investindustrial IV, BI-Invest Compartment Fund SICAV-SIF, BI-Invest Ventures, UBSI II, PCIH and ESIH are the sole shareholders (the "Shareholders") of the Company;
- III. That the Company's share capital is presently set at five hundred forty-nine thousand euro (EUR 549,000.00), represented by five million four hundred and ninety thousand (5,490,000) shares in registered form, having a par value of ten eurocents (EUR 0.10) each, all subscribed and fully paid-up;
- IV. That the Meeting representing one hundred per cent (100%) of the corporate capital of the Company was regularly constituted and could validly deliberate on the items of the agenda.

Then, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions taken by the Meeting:

#### 106404



#### First resolution

The Meeting acknowledged that the Shareholders of the Company being represented at the Meeting have waived any rights they may have under the convening notices to the Meeting.

#### Second resolution

The Meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-nine thousand nine hundred and six euro (EUR 39,906.00), so as to bring the share capital of the Company from its previous amount of five hundred forty-nine thousand euro (EUR 549,000.00) to five hundred eighty-eight thousand nine hundred and six euro (EUR 588,906.00) by way of the creation and issuance of three hundred ninety-nine thousand and sixty (399.060) new shares with a par value of ten eurocents (EUR 0.10) each.

The Meeting approved and accepted the subscription and payment for the three hundred ninety-nine thousand and sixty (399.060) new shares as set out below:

## Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, G.B.PAR. S.r.I., a company incorporated according to the laws of Italy, having its registered office in Via Borromei 1/a, Milan, tax code and registered with the Register of Enterprises of Milan under number 06190720968 ("G.B. PAR"), duly represented by Mr. Gianni Pennequin, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Milan on May 20, 2010, declared that it subscribed for three hundred ninety-nine thousand and sixty (399,060) new shares, with a par value of ten eurocents (EUR 0.10) each, and fully paid them by way of a contribution in cash in an aggregate amount of thirty-nine thousand nine hundred and six euro (EUR 39,906.00), which was allocated to the share capital account of the Company.

Therefore, the amount of thirty-nine thousand nine hundred and six euro (EUR 39,906.00) was as from the date of the Meeting at the disposal of the Company, proof of which being duly given to the undersigned notary who expressly acknowledged it.

## Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Meeting resolved to amend article 5.1. of the articles of association of the Company, which shall henceforth be worded as follows:

#### " Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at five hundred eighty-eight thousand nine hundred and six euro (EUR 588,906.00), represented by five million eight hundred eighty-nine thousand and sixty (5,889,060) shares in registered form, having a par value of ten eurocents (EUR 0.10) each, all subscribed and fully paid-up."

## Fourth resolution

The Meeting resolved to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes and empowered and authorised any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes in the books and registers of the Company.

#### Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 1,500.-

# Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, said proxyholders of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

# Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

## ONT COMPARU,

pour une assemblée générale extraordinaire des associés («l'Assemblée») de Vintage CW S.à r.l., une société a responsabilité limitée ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.751, constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 4 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1769 du 12 septembre 2009 (la «Société») dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié



de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2351, p.112805, du 2 décembre 2009:

1) Investindustrial IV L.P., un limited partnership ayant son siège social au 1, Duchess Street, Londres W1W 6AN, Royaume-Uni, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Londres sous le numéro LP 12543, représenté par son general partner Bl-Invest GP Limited, ayant son siège social à Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, lles Britanniques, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro 99032 («Investindustrial IV»),

ici dûment représenté par Virginie Boussard, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2) BI-Invest Compartment Fund, SICAV-SIF, S.C.A., une société d'investissement à capital variable organisée sous la forme d'un fonds d'investissement spécialisé en la forme de société en commandite par actions, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.312 (le «Fonds»), représenté par BI-Invest Compartment S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.120, agissant en sa qualité d'associé gérant commandité du Fonds agissant pour et au nom du Compartiment A-Private Equity du Fonds («BI-Invest Compartment Fund SICAV-SIF»),

ici dûment représentée par Virginie Boussard, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 21 mai 2010;

3) BI-Invest Ventures Limited, une société ayant son siège social à La Motte Chambers, St Helier, Jersey JE1 1PB, Iles Britanniques, immatriculée auprès auprès du Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro 99593 («BI-Invest Ventures»),

ici dûment représentée par Virginie Boussard, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Jersey le 25 mai 2010;

4) Upper Brook Street Investments II L.L.P., un limited liability partnership de droit anglais, ayant son siège social au 1, Duchess Street, Londres, W1W 6AN, Royaume-Uni, immatriculée en Angleterre sous le numéro OC 333597 («UBSI II»),

ici dûment représentée par Virginie Boussard, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Jersey le 24 mai 2010;

5) Palace Court Investment Holdings Limited, une société constituée et régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à EFG Nominees Limited PO Box 641 No. 1 Seaton Place St Helier Jersey JE4 8YJ, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro 105056 («PCIH»),

ici dûment représentée par Virginie Boussard, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Jersey le 24 mai 2010; et

6) Eaton Square Investment Holdings Limited, une société constituée et régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à EFG Nominees Limited PO Box 641 No. 1 Seaton Place St Helier Jersey JE4 8YJ, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro 105258 ("ESIH"),

ici dûment représentée par Virginie Boussard, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Jersey le 24 mai 2010.

Les dites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom et pour le compte des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont prié le notaire d'acter:

- I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:
- 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 39.906,00 EUR, afin de porter le capital social de la Société de son montant initial de 549.000,00 EUR à 588.906,00 EUR, par la création et l'émission de 399.060 nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune;
  - 3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus;
  - 4. Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus; et
- 5. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.
- II. Qu' Investindustrial IV, BI-Invest Compartment Fund SICAF-SIF, BI-Invest Ventures, UBSI II, PCIH et ESIH sont les associés uniques (les «Associés») de la Société;
- III. Que le capital social de la Société est actuellement fixé à cinq cent quarante-neuf mille euros (549.000,00 EUR), représenté par cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix mille (5.490.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;



IV. Que l'Assemblée représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Sur ce, les parties comparantes, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes adoptées par l'Assemblée:

#### Première résolution

L'Assemblée a reconnu que les Associés de la Société étant représentés à l'Assemblée ont renoncé à tous droits qu'ils pourraient avoir selon les notices de convocation à l'Assemblée.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-neuf mille neuf cent six euros (39.906,00 EUR), afin de porter le capital social de la Société de son précédent montant de cinq cent quarante-neuf mille euros (549.000,00 EUR) à cinq cent quatre-vingt-huit mille neuf cent six euros (588.906,00 EUR) par la création et l'émission de trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille soixante (399.060) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune.

L'Assemblée a approuvé et accepté la souscription et la libération de trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille soixante (399.060) nouvelles parts sociales comme suit:

#### Intervention - Souscription - Libération

Ces faits exposés, G.B. PAR S.r.l., une société constituée selon le droit italien, ayant son siège social à Via Borromei 1/a, Milan, avec code fiscal et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Milan sous le numéro 06190720968 («G.B. PAR»), dûment représentée par M. Gianni Pennequin, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Milan le 20 mai 2010, a déclaré souscrire à trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille soixante (399.060) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 EUR) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de trente-neuf mille neuf cent six euros (39.906,00 EUR), qui sera affecté au compte capital social de la Société.

En conséquence, le montant de trente-neuf mille neuf cent six euros (39.906,00 EUR) était à la date de l'Assemblée à la disposition de la Société, la preuve ayant été valablement donnée au notaire instrumentant qui l'a reconnu expressément.

#### Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée a décidé de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

## « 5.1. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cinq cent quatre-vingt-huit mille neuf cent six euros (588.906,00 EUR), représenté par cinq millions huit cent quatre-vingt-neuf mille soixante (5.889.060) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et a donné pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des modifications ci-dessus dans les livres et registres de la Société.

# Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ EUR 1.500.-

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des parties comparantes susnommées, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Le document ayant été lu aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. BOUSSARD, G. PENNEQUIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mai 2010. Relation: LAC/2010/23768. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.



Luxembourg, le 9 juin 2010.

Référence de publication: 2010121716/238.

(100138294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

## Gianfar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 69.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.965.

Par résolutions signées en date du 30 août 2010, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérante de classe A avec effet au 15 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121528/13.

(100138011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

#### Great German Stores A, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 113.885.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010121539/11.

(100137986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

#### Great German Stores B, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 113.886.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010121540/11.

(100137987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

## Werner Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.053.

Suite aux résolutions prises par le conseil de gérance en date du 27 août 2010, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de Mme Marjoleine van Oort, Messieurs Ivo Hemelraad et Jorrit Crompvoets, tous deux gérants B, est également 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Suite aux résolutions écrites adoptées par l'associé unique en date du 8 septembre 2010, il a été décidé ce qui suit:

- d'accepter la démission de M. Jorrit Crompvoets de ses fonctions de gérant B de la Société avec effet au 7 Septembre 2010:
- de nommer en son remplacement pour une durée indéterminée, M. Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique, résidant professionnellement 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.



Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010121723/19.

(100137909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

#### Great German Stores B, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 113.886.

Les comptes annuels au 30/06/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010121541/11.

(100137988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

#### GS International Infrastructure Partners II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 139.861.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of July.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, undersigned,

#### THERE APPEARED:

THE GOLDMAN SACHS GROUP, INC., a corporation organised and existing under the laws of the State of Delaware, duly registered with the Department of State, Division of Corporations of Delaware under number 2923466, having its registered office at Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America,

Here represented by Me Cécile JAGER, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The prenamed entity, THE GOLDMAN SACHS GROUP, INC., is the sole shareholder of GS International Infrastructure Partners II (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglister, Grand-Duchy of Luxembourg, on June 18, 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 23 July 2008, number 1813, page 87011, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 139.861. The Company has been dissolved and put into liquidation by a deed of the undersigned notary dated 18 June 2010, not yet published in the Mémorial C.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

#### First resolution

The sole shareholder resolves to revoke, with immediate effect, the dissolution and the liquidation of the Company decided by the extraordinary general meeting of the shareholder on 18 June 2010 by a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C.

Nothing else being on the agenda and nobody rising to speak, the meeting is closed.

#### Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,000 (one thousand euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Senningerberg, on the day and time mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille dix, le trentième jour de juillet.



Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, instrumentant.

#### A COMPARU:

THE GOLDMAN SACHS GROUP, INC., une société organisée et existant selon les lois de l'état du Delaware, dûment enregistrée auprès du Département d'Etat, Division des Sociétés du Delaware sous le numéro 2923466, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats Unis d'Amérique,

ici représentée par Maître Cécile JAGER, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société prénommée, THE GOLDMAN SACHS GROUP, INC. est l'associé unique de GS International Infrastructure Partners II (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte reçu le 18 juin 2008 par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglister, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C ") du 23 juillet 2008, numéro 1813, page 87011, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.861, laquelle Société a été dissoute et mise en liquidation suivant acte du notaire instrumentant en date du 18 juin 2010, en cours de publication au Mémorial C.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique décide de révoquer, avec effet immédiat, la dissolution et la mise en liquidation de la Société décidée lors de l'assemblée générale des associés de la Société en date du 18 juin 2010 par acte reçu par le notaire instrumentant, en cours de publication au Mémorial C.

#### Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la Société en raison des présentes, est estimé approximativement à mille Euros (EUR 1.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 30 juillet 2010. LAC / 2010 / 34800. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 août 2010.

Référence de publication: 2010121542/78.

(100137979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

#### ZithaSenior S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 30, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 122.345.

Auszug aus den Beschlüssen der Aktionärsversammlung vom 10. Mai 2010

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, Schwester Brigitte, geb. Brigitte SCHNEIDERS, Schwester Michèle, geb. Josette KOEDINGER, Frau Dr. Carine FEDERSPIEL, Frau Dr. Martine MERGEN, Herr Prof. Dieter FERRING, Herr Jules GEISEN, Herr Dr. Hans Jürgen GOETZKE, Me Léon GLODEN, Herr Guy SCHULLER werden erneuert und erlöschen mit der Aktionärsversammlung über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2010.

Die Mandate der Delegierten für die tägliche Geschäftsführung, Frau Dr. Carine FEDERSPIEL, Herr Dr. Hans Jürgen GOETZKE, werden erneuert und erlöschen mit der Aktionärsversammlung über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2010

Das Mandat des Rechnungsprüfers Fiduciaire Marc MULLER s. à r. l. wird erneuert und erlischt mit der Aktionärsversammlung über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2010.



Schwester Brigitte Schneiders

Vorsitzende

Référence de publication: 2010121729/19.

(100137799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

## Hedelfingen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 124.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121543/11.

(100138127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

#### Hercules Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.558.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hercules Investments s.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010121544/11.

(100138261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

## HEPP III Luxembourg MBP S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 119.853.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Pour HEPP III Luxembourg MBP SARL

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2010121549/16.

(100138241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

#### Immobilière Building S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 36.484.

Extrait rectificatif du dépôt L1000137960 effectué en date du 09/09/2010

Il résulte des décisions du conseil d'administration de «IMMOBILIERE BUILDING S.A.» ("la Société") prises le vendredi 3 septembre 2010 à 14h00 que:

- Le siège social de la Société est transféré du 23, rue Aldringen, L - 1118 Luxembourg au 124, boulevard de la Petrusse, L -2330 Luxembourg avec effet immédiat.



Pour IMMOBILIERE BUILDING S.A.

Signature Mandataire

Référence de publication: 2010121562/16.

(100138281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

#### Holkin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 143.692.

Le bilan au 31 décembre 2009 de la société HOLKIN S.A R.L. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 septembre 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2010121551/13.

(100137866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

#### H.T.S.B., Handel-Transport und Schiffahrt Benelux A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 64.834.

#### **FXTRAIT**

Le 10 août 2010 s'est tenue une l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à une date extraordinaire au siège social de la société durant laquelle ladite Assemblée a décidé de proroger le mandat des administrateurs, à savoir Madame Bertina VERMEULEN - VAN DER KRUIT, Monsieur Robert Jan ZIMMERMAN, Monsieur Jan Willem VERMEULEN et Monsieur Wesly VERMEULEN jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014, de renommer Monsieur Robert Jan ZIMMERMAN et Madame Bertina VERMEULEN - VAN DER KRUIT comme administrateur délégué avec pouvoir de signature individuelle et, pour autant que de besoin, de ratifier tous les actes généralement quelconques faits par les administrateurs jusqu'à ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

H.T.S.B. A.G.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010121964/20.

(100137963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

#### Industrial Services s.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 1.

R.C.S. Luxembourg B 101.860.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010121553/9.

(100138264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

#### ICO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1541 Luxembourg, 42, boulevard de la Fraternité.

R.C.S. Luxembourg B 99.530.

Le bilan arrêté au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Ehnen, le 7 septembre 2010. Pour I.C.O. SARL Fiduciaire Roger Linster p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2010121559/13.

(100137887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

#### Island Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010121565/9.

(100138077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

#### Libra Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 2.430.240,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.558.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 26 août 2010. (l'«Assemblée»)

L'Assemblée accepte la démission de Laure Carballo en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

L'Assemblée décide de nommer Anthony Granville Mallin de nationalité anglaise, né le 26 mai 1955 à Londres, Royaume-Uni et résidant au 6 th Floor, 33 Cavendish Square, W1G 0PW, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une période indéterminée.

Suite à ce changement, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant de la façon suivante:

- Mr Anthony Mallin,
- Mr Stephen Wright;
- Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino,
- Mr Alexis Kamarowsky.

A Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010121586/23.

(100138210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

## Island Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010121566/9.

(100138078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

# J.R.T. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8393 Olm, 4, rue de Capellen. R.C.S. Luxembourg B 88.279.

Le bilan arrêté au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Ehnen, le 7 septembre 2010. Pour J.R.T. SARL Fiduciaire Roger Linster p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2010121568/13.

(100137888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

#### Joliu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 46.191.

Le bilan au 31 décembre 2009 de la société JOLIU S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2010121569/13.

(100137922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

#### IREEF Lux HoldCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.062.

Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses der Generalversammlung der Gesellschaft vom 1 September 2010

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat am 1 September 2010 beschlossen, mit Wirkung vom 1 September 2010 an,

- 1. Frau Juliette Henry, "fund controler", geboren am 30 April 1973 in West Bromwich, Vereinigtes Königreich, geschäftsansässig in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg als Klasse B Geschäftsführerin abzuberufen, sowie
- 2. Herrn Willem Labuschagne, "lawyer", geboren am 2 April 1968 in Empangeni, Republik Südafrika, geschäftsansässig in 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg auf unbestimmte Zeit als Klasse A Geschäftsführer zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 3. September 2010.

Tobias Simon / Mark Weeden

Klasse A Geschäftsführer / Klasse B Geschäftsführer

Référence de publication: 2010121846/19.

(100137307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

#### Jovialis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 50.934.

Le bilan arrêté au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 7 septembre 2010.

Pour JOVIALIS SARL

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2010121570/13.

(100137889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.



#### Kottla Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 113.922.

Par résolutions signées en date du 30 août 2010, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant avec effet au 15 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121574/13.

(100138012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

# ADGA, Aerospace Defense Group Associates S.A., Société Anonyme, (anc. 421 S.A.).

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 146.812.

L'an deux mil dix, le trente et un août

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme 421 S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B146.812, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 juin 2009, publié au Mémorial C N° 1364 du 15 juillet 2009. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sabine PERRIER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg

L'Assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le bureau étant dûment constitué, Madame la Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

1. qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par le membres du bureau que les cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) Euros chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-), sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, l'actionnaire unique ou son mandataire ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures de la mandataire de l'actionnaire unique dûment représenté, et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

- 2. que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:
- 1. Changement de la dénomination sociale et modification subséquente de l'article 1 <sup>er</sup> . Dénomination, en son paragraphe 1.2. des statuts
  - 2. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution unique suivante:

#### Résolution unique

L'Assemblée Générale DECIDE de modifier sous l'article 1 <sup>er</sup> ., le paragraphe 1.2., afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« 1.2. La société prend la dénomination de «AEROSPACE DEFENSE GROUP ASSOCIATES S.A.», en abrégé: 'ADGA'.»

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à mille euros (Euro 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Perrier, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.



Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 septembre 2010. LAC/2010/38400. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121733/49.

(100138158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

## Kohlhaas et Schanen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9085 Ettelbruck, 7, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 102.946.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010121572/9.

(100138265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

# Kottla Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121573/11.

(100137761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

#### Kaalk Production S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.315.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121575/10.

(100137927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

#### Alia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.219.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 juin 2010

- La cooptation de Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Mademoiselle Cynthia SCHWICKERATH, démissionnaire, avec effet au 31 juillet 2009, est ratifiée.
- Les mandats d'Administrateur de Madame Antonella GRAZIANO, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Salim BOUREKBA, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de cinq ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.
- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme ayant son siège social au 12, Rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de cinq ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.



Fait à Luxembourg, le 7 juin 2010. Certifié sincère et conforme ALIA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010121778/24.

(100137667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

#### Kiss S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 16-18, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 140.870.

Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 29 mars 2010

L'assemblée décide à l'unanimité:

- La démission de Madame Anabela BENTO MARQUES demeurant à 12, rue Metzler, L-3328 Crauthem au poste de gérante.
- La nomination de Médaho Macaire LOGOSSOU demeurant à 170, Route de Kayl, L-3514 Dudelange au poste de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010121577/17.

(100137798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

## KLHS Holdings Ireland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 23.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.622.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er septembre 2010.

Référence de publication: 2010121579/11.

(100137759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

# OQUENDO Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 128.638.

Aux termes d'un acte de cession de parts en date du 19 août 2010, il résulte que BARCLAYS WEALTH TRUSTEES (GUERNSEY) LIMITED, associe unique de la Société a cédé l'intégralité de ses parts sociales de la société BKS Family Office Limited agissant en sa qualité de trustee de BKS Family office Charitable, sis 22 Colomberie, St Helier, Jersey JE1 4XA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Signature

Agent Administratif

Référence de publication: 2010121632/17.

(100137708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck